

# DÉLIBÉRATION n° CA-18-12-2020-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2020



Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration  
du 23 octobre 2020

## Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 23 octobre 2020 est approuvé, conformément à la pièce-jointe, et sous réserve d'y apporter les deux modifications suivantes :

- À la demande de Madame Isabelle DUFRONT, en page 4 :

Remplacer :

« Des demandes ont été étudiées et la CVEC a décidé d'accepter de prendre ce relais en affectant ce budget :

- Au Safire, »

Par :

« Des demandes ont été étudiées et la CVEC a décidé d'accepter de prendre ce relais en affectant ce budget :

- À l'AFEV, »

Le (s) :

- À la demande de Madame Sandrine CHEVAILLER, en page 17 :

Remplacer :

« Myriam MARCIL demande si cette décision peut être confirmée aux personnels du ESU sur la base d'une prime de 330 €. »

Par :

« Myriam MARCIL demande si cette décision peut être confirmée aux personnels du SSU sur la base d'une prime de 330 €. »

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

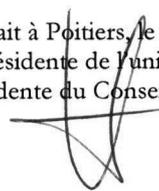
32 votants

Pour 2

Contre 0

Abstentions 30

Fait à Poitiers, le 18 décembre 2020  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

  
**Virginie LAVAL**

15. JAN. 2021

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Direction des affaires juridiques

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

**Compte-rendu du**  
**Conseil d'administration**  
-----  
Séance du 23 octobre 2020

**Ordre du jour :**

- 1- Informations générales ;
- 2- Compte-rendu du Conseil d'administration du 25 septembre 2020 ;
- 3- CVEC : affectation définitive des crédits CVEC 2020, budget prévisionnel CVEC 2021 ;
- 4- Capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2020-2021 ;
- 5- Capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Licence, DEUST) pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- 6- Les formations Parcoursup sélectives pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- 7- Les licences non sélectives en tension et hors tension pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- 8- Éléments pris en compte pour l'examen des vœux Parcoursup et constitution des commissions d'examen des vœux pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- 9- Les principes généraux concernant l'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2020-2021 à l'échelle de l'université de Poitiers en cas d'évolution de la crise sanitaire ;
- 10- HCERES : Évaluation des formations de premier cycle universitaire (contrat 2018-2021) ;
- 11- Mise en place du forfait mobilité durable ;
- 12- Conventions ;
- 13- Sortie d'inventaire Gemini ;
- 14- Tarifs et subventions ;
- 15- Questions diverses.

**Les membres présents :**

Licia BAGINI ; Delphine BON ; Philippe BRISSONNET ; Aurélien BROSSARD ; Sébastien CELLES ; Pascal CHAUCHEFOIN ; Sandrine CHEVAILLER ; Elvire DIAZ ; Isabelle DUFRONT ; Marie-José GRIHOM ; Yves JEAN ; Karl JOULAIN ; Sébastien LAFORGE ; Évelyne LANDE ; Myriam MARCIL ; Virginie NEVEU ; Thami ZEGHLOUL.

**Participants avec voix consultative :**

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

**Invités permanents :**

Nicolas BOISTAY ; Virginie LAVAL ; Sophie NOJAC ; Przemyslaw SOKOLSKI.

**Procurations :**

Françoise BOISSEAU	à	Yves JEAN
Dominique BRUNET	à	Isabelle DUFRONT
Elvire DIAZ	à	Licia BAGINI
Valérie-Inès de LA VILLE	à	Sébastien LAFORGE
Gabriel de SAINT MARTIN	à	Virginie NEVEU
Sylvain DUBOIS	à	Karl JOULAIN
Karine MICHELET	à	Pascal CHAUCHEFOIN
Jean-Philippe NEAU	à	Marie-José GRIHOM

**1) Informations générales**

Le Président remercie chacun d'être venu pour ce Conseil d'administration qu'il préside pour l'avant-dernière fois. Le prochain Conseil d'administration de cette mandature aura lieu le 20 novembre 2020 à 9 heures dans cette même salle et traitera du budget rectificatif lié aux conséquences financières de la Covid-19. Les prochains administrateurs, élus le 20 octobre 2020, se réuniront fin novembre pour élire les personnalités extérieures.

Le Président annonce deux informations générales :

- Processus électoral pour la Présidence : l'ensemble des membres du G20, la Direction des Affaires juridiques et des Archives, la Direction générale des services et tous les collègues responsables administratifs qui se sont mobilisés pour que le processus électoral pour la Présidence se déroule dans de bonnes conditions ont été chaleureusement remerciés. Nirmal NIVERT, qui avait mis le processus en place avant son départ, a été associé à ces remerciements. Parti pour La Réunion, il intègre aujourd'hui une université un peu plus tumultueuse que l'université de Poitiers où les élections vont de nouveau avoir lieu, puisqu'elles sont sujettes à beaucoup de contestations. Pour le G20, l'organisation des 200 urnes tenues par les personnels a demandé beaucoup de préparation. C'est la première fois, dans l'histoire de l'Université, qu'autant de candidats à la Présidence se présentent (111 listes déposées), que ce soit au niveau du Conseil d'administration, de la CFVU ou de la Commission de la Recherche. Il faut se réjouir de cette nouvelle, signe d'une vie démocratique intense.

Le taux de participation est aussi à souligner. Il a été très élevé par rapport à d'autres universités (80 % chez les professeurs des universités, plus de 70 % chez les maîtres de conférences, autant pour les BIATSS) et ce n'était pas gagné au regard de la situation morose et compliquée que chacun vit actuellement. Les administrateurs et les élus de la CFVU et de la CR ont, de ce fait, une forte légitimité, qui a un effet très positif pour la vie de l'Établissement.

Les actions engagées pour ces élections se sont déroulées en deux temps et, à la mi-mars, tout était prêt pour le vote du 7 avril 2020, grâce au travail admirable que Nelly MIGNON a mené.

- Bilan sanitaire de l'Université : depuis la reprise du mois d'août, sur 3 000 collègues, 18 ont été testés positifs ainsi que 226 étudiants. Le cluster de l'ENSI Poitiers est résolu, mais sur les 226, il y a déjà 70 étudiants qui relèvent de l'ENSI Poitiers et une quarantaine de la Faculté de médecine et de pharmacie. Ce chiffre n'est pas très important, mais il est en train de remonter depuis quelques jours et risque de s'accroître encore après la pause des vacances. Il y a certainement des cas d'étudiants qui ne souhaitent pas se déclarer et qui préfèrent rester chez eux, mais la situation est globalement très saine et il faut s'en féliciter, car on leur demande déjà beaucoup. Quant aux lycéens qui sont restés confinés pendant deux mois chez leurs parents et qui arrivent à l'Université, ce n'est pas si simple que cela, car ils ont envie de voir les autres étudiants.

## 2) Compte-rendu du Conseil d'Administration du 25 septembre 2020

Le Président propose de passer au vote.

### Délibération n° 01

**Le compte-rendu du Conseil d'administration du 25 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## 3) CVEC : affectation définitive des crédits CVEC 2020, budget prévisionnel CVEC 2021

Le Président indique que ce Conseil d'administration est essentiellement dédié aux enjeux de formation. Toutes les délibérations à prendre ont été étudiées auparavant par la CFVU.

Virginie LAVAL aborde le premier sujet de l'ordre du jour relatif à la question des crédits de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus). La délibération portera sur la répartition du budget à venir. Auparavant, il est nécessaire de faire un bilan sur le budget 2019-2020 et de rappeler les priorités politiques que les membres du Conseil d'administration avaient votées lors de la mise en route de la CVEC et qui sont reconduites pour 2020-2021.

L'enjeu de la CVEC vise à donner une priorité à des actions qui doivent concerner tous les étudiants. Ces actions ont été déclinées en six axes principaux :

1. Renforcer les actions de prévention de santé envers les étudiants,
2. Augmenter le FSDIE pour accentuer le rôle des associations et améliorer l'accompagnement des étudiants en situation compliquée,
3. Valider la facilitation de l'accès à une pratique sportive variée,
4. Améliorer les conditions de vie des étudiants sous forme d'appel à projets pour des équipements avec cofinancement,
5. Faciliter l'accès des étudiants à la culture scientifique,
6. Améliorer la communication externe et interne vers les étudiants.

Pour l'année universitaire 2019-2020, la base du reversement par étudiant a été de 59,93 € pour un budget de 1 659 705 €. La répartition de ce montant a été compliquée car, malheureusement, l'Université ne connaît le montant exact de la base de reversement que très tardivement, en juin seulement, alors que le budget est calé sur une année universitaire.

### Répartition des montants :

- FSDIE associatif : 273 000 €
- FSDIE social : 107 000 €
- Aide d'urgence liée à la crise de la Covid-19 : 366 000 € pour des actions qui s'inscrivent en totale complémentarité avec celles du CROUS
- Santé : 178 000 €
- Sport : 200 000 €
- Mois d'accueil : 20 000 €
- Accueil Handicap : 55 000 €
- Communication : 23 000 €
- Culture et CSTI : 68 000 € et 200 000 € en investissement

Le solde de 168 000 € n'a pas pu être réparti puisqu'il devait subvenir aux actions qui avaient été prévues et qui n'ont pas pu être engagées du fait de la crise sanitaire. Cette somme sera remise dans le fonds de roulement de l'Université qui en conservera l'usage pour la CVEC.

Le budget prévisionnel pour 2020-2021 a aussi été établi par la commission CVEC. Vu que le montant exact de la base de reversement était inconnu, la base a été établie sur une hypothèse extrêmement prudente pour ne prendre aucun risque. Elle a été inscrite hypothétiquement à 41 € même si, *in fine*, le montant reçu sera supérieur, sur un total prévisionnel de 28 500 étudiants. Tant que les éléments de calcul ne sont pas officiels, la commission a décidé de redoubler de prudence.

Le budget total estimé est calé à 1 168 500 € sachant que l'Université n'a pas d'autre choix que de reverser 30 % de la somme au FDSIE et 15 % en matière de santé :

- FDSIE : 350 000 € (30 %)
- Santé : 173 000 €
- Sport : 150 000 €
- Mois d'accueil : 25 000 €
- Accueil Handicap : 55 000 €
- Communication : 30 000 €
- CSTI : 100 000 €

Trois demandes particulières inédites ont été émises :

Un budget de 25 000 € a été demandé par la CVEC pour prendre le relais de l'IDEFI PaRé qui prend fin et dont certaines ressources étaient apportées dans le cadre de la réussite étudiante multifacette par ce financement. Des demandes ont été étudiées et la CVEC a décidé d'accepter de prendre ce relais en affectant ce budget :

- À l'PAFEV,
- À HANDI Sup, association qui encadre et qui participe à l'accueil des étudiants de l'Université en situation de handicap qui joue un rôle majeur dans l'accueil. Une somme de 9 400 € leur sera reversée,
- À la Maison des Étudiants, sur des postes supports qui étaient pris en charge par IDEFI PaRé et qui seront reconduits dans le cadre de la CVEC.

L'investissement est projeté à 150 000 €.

Evelyne LANDE demande si le reliquat de l'année dernière a été inclus dans ce budget.

Virginie LAVAL répond qu'il ne l'est pas encore.

Le Président tient à préciser que l'université de Poitiers a été l'une des premières universités à mettre en place une commission concernant la gestion de la CVEC. Il est important de le signaler, car nombre d'universités ne fonctionnent pas de la même façon. Virginie LAVAL est Présidente de la CFVU et est responsable de la commission CVEC qui relève statutairement directement de la Vie Étudiante. Cette commission est constituée d'étudiants et toutes les décisions sont prises en concertation avec eux. Par rapport à leur demande, la commission a décidé de mettre l'accent sur la santé des étudiants, car la situation réelle porte entre 20 à 25 % le nombre d'étudiants qui connaissent des problèmes de santé ou des problèmes psychologiques. La CVEC a permis de façon très importante le soutien aux activités sportives et à l'ensemble des activités de la Vie Étudiante, cependant, il est paradoxal d'avoir une enveloppe de 1,6 M€ pour la CVEC alors que les 300 000 € pour le GVT ne sont pas remboursés.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 02**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation des crédits de la contribution vie étudiante et de campus pour l'année universitaire 2019-2020 ainsi que la projection de l'utilisation des crédits de la contribution vie étudiante et de campus pour l'année universitaire 2020-2021.**

#### **4) Capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2020-2021**

Virginie LAVAL annonce que les capacités d'accueil pour les masters ou pour les Parcoursup ont reçu un avis favorable de la CFVU à l'unanimité des présents, ce qui n'était jamais arrivé jusqu'à la dernière CFVU.

Pour les masters, en 2020-2021, les capacités d'accueil vont baisser de 45 places. Sur les 2 995 places proposées, il en sera offert 2 950 l'année prochaine aux étudiants titulaires d'une licence. Les étudiants qui sont inscrits à Apogée qui ont validé leur inscription ou qui ne l'ont pas encore validée sont au nombre de 2 643 aujourd'hui. Il reste une marge de 487 places supplémentaires pour 2021-2022, ce qui représente un nombre confortable

pour les étudiants, même si certains masters restent encore sous tension, comme le master droit notarial qui connaît une forte tension et dont la liste complémentaire n'arrive jamais à être épuisée.

Les principales modifications de cette baisse des capacités d'accueil :

- Droit des affaires : passe à 60 places avec 5 places supprimées (pas de taux de pression pour ce master et pas d'incidence sur les candidatures des étudiants) ;
- Droit des collectivités territoriales : passe à 20 places avec 10 places supprimées ;
- Droit du patrimoine : passe à 70 places avec 2 places supprimées ;
- Droit notarial : baisse à 22 places avec 3 places supprimées (taux de pression élevé pour ce master). Pour la première fois cette année, le droit notarial mettait en place ses capacités d'accueil et n'avait pas de recul. Il est donc logique qu'il y ait un ajustement par rapport à la réalité. Ce master qui est très demandé a fait l'objet de discussions avec l'équipe pédagogique, mais concrètement et par rapport au champ professionnel, cela a du sens de baisser les capacités d'accueil ;
- SFA : changements liés à la création de l'EUR INTREE porté par l'Université de Poitiers et l'EUR TACTIC porté par l'Université de Limoges pour lequel l'Établissement est en partenariat ;
- Biodiversité, Écologie, Évolution : passe de 45 places avec 20 supprimées (pas de taux de pression élevée pour ce master) ;
- Chimie : passe à 92 avec 10 places supprimées ;
- Sciences de la matière : passe à 25 avec 25 places supprimées (parcours entier qui n'ouvre pas, faute de candidats) ;
- Sciences de la terre et des planètes, environnement : 15 places supprimées (ce master comporte un parcours en partenariat avec l'Université de Limoges et est ouvert une année sur deux) ;
- EUR TACTIC : 10 places en plus ;
- EUR INTREE : 46 places en plus ;
- Arts, Lettres et civilisations : passe à 70 avec 5 places supprimées ;
- Information, communication : passe à 36 avec 1 place supprimée ;
- Comptabilité, contrôle et audit : 5 places supprimées (capacité d'accueil non atteinte).

Le Président s'interroge sur la nécessité du Conseil d'administration restreint à se réunir sur la PEDR quand la Commission de la Recherche a émis un avis unanime. Il compare cette situation à celle qui vient d'être évoquée. Quand la CFVU, en tant qu'admission principale, émet un avis unanime, de fait, s'il y avait un avis défavorable, le Conseil d'administration aurait pleinement son sens. Laisser ouverte la discussion est donc indispensable pour pouvoir répondre aux questions sur les formations.

Karl JOULAIN attire l'attention sur le fait que le nombre de bacheliers et d'étudiants reçus en licence a été plus important en 2019-2020. Certains étudiants ont été pris au dépourvu, car ils n'ont pas pu s'inscrire en master, vu que les capacités d'accueil ont été réduites de 45 places.

Virginie LAVAL répond que ce phénomène a surtout touché le master en Droit qui a eu une capacité d'accueil à l'entrée de cycle beaucoup trop faible par rapport aux demandes. Le Droit privé attire énormément les étudiants et les places ne sont pas suffisantes pour les accueillir ce qui fait que les demandes de saisines reçues du Rectorat émanent d'étudiants titulaires d'une licence de Droit ou d'étudiants titulaires d'une licence de Psychologie. L'augmentation des demandes de saisines est bien réelle, mais elle est liée au fait que le Droit sélectionne à l'entrée de cycle et rien d'autre. Pour les autres saisines reçues, d'autres places ont été proposées aux étudiants, sans problème. Les candidatures ont été plus importantes cette année, car les entretiens ont été supprimés pendant le confinement. Les étudiants ont davantage candidaté partout et plus fortement. *In fine*, le problème est toujours présent en Psychologie où des étudiants en licence se retrouvent sans porte de sortie. Les autres masters qui leur ont été proposés ne les ont pas intéressés, car leur souhait était avant tout de devenir psychologue et que seul le diplôme de Psychologie pouvait leur donner le titre.

Le Président ajoute qu'il a récemment échangé avec Anne BISAGNI et Claudio GALDERISI sur le dialogue de stratégie de gestion entre l'État et l'Université. Le fait d'avoir mis les capacités d'accueil très élevées en Psychologie en première année, d'accueillir un très grand nombre d'étudiants en première année, provoque un goulot d'étranglement à l'entrée en master. Cependant, le master en Psychologie n'existant pas à Limoges, ce choix semblait judicieux. L'image que donne la Psychologie est totalement biaisée par rapport aux enseignements de la Psychologie. Le même phénomène se produit à la Faculté des Sciences du sport. Ce n'est

pas sans compter sur le travail que les collègues font dans les lycées en terminale pour expliquer qu'il ne suffit pas d'être sportif pour venir en Faculté des Sciences du sport, mais qu'il faut aussi être bon en mathématiques ou en lettres. De même, la Psychologie est considérée comme une matière importante dans la vie, mais son image est totalement décalée par rapport à ses enseignements, ce qui fait que la sélection en première année est très élevée. Les étudiants qui arrivent avec un bac L sont bien loin des attendus et de l'image qu'ils ont de la Psychologie et cette question mérite une vraie réflexion.

Virginie LAVAL pense que cette réflexion amène à une autre réflexion. En Psychologie, l'Université de Poitiers se positionne déjà très bien en matière d'actions à travers les collègues du SAFIRE ou du Département qui vont dans les lycées, mais la réflexion va plus loin : est-ce que la licence de Psychologie ne doit pas maintenir cette capacité d'accueil parce qu'elle est importante et qu'elle a un vrai rôle à jouer ? Que propose-t-on aux étudiants en L3 pour qu'ils puissent rentrer dans la vie active ? Les métiers dans ce domaine sont nombreux et le travail doit absolument porter sur cette professionnalisation de licence.

Le Président rappelle qu'il y a six ou sept ans, la conférence des doyens de la faculté des sciences du sport avait pris l'initiative de lancer une campagne nationale d'affichage dans les villes sur la diversité des métiers offerts par les facultés des sciences du sport. Si l'action est très importante au niveau national, elle doit l'être aussi au niveau local dans le domaine de la Psychologie en réfléchissant de façon plus approfondie au sujet du décalage entre les idées reçues sur la matière qu'ont les étudiants et la réalité des enseignements. Il serait intéressant de suivre la piste suivante : former quatre ou cinq petites capsules d'étudiants en première ou deuxième année de Psychologie sur le site de l'Université de Poitiers afin qu'ils puissent expliquer comment ils percevaient la Psychologie avant d'arriver et comment ils l'étudient en réalité.

Licia BAGINI revient sur la question des saisines. Elle fait part de cas d'étudiants extérieurs à l'académie qui arrivent encore tardivement pour s'inscrire en master. Elle souhaiterait savoir jusqu'à quel moment ils sont sélectionnés. La plupart ont trouvé un appartement et il n'y a pas d'autre choix que de les accepter alors que leur profil ne correspond pas forcément à la formation.

Virginie LAVAL affirme qu'elle n'a validé aucun droit d'entrée d'étudiants en dehors de l'académie Nouvelle-Aquitaine. C'est le mail qu'elle adresse à l'assesseur à la pédagogie qui est officiel, toute autre demande ne l'est pas. Par ailleurs, il sera possible de recevoir des demandes de saisines jusqu'à la fin de l'année, car le ministère n'a donné aucun calendrier. L'étudiant doit recevoir trois propositions. À l'issue, sa saisine s'arrête, mais tant qu'il n'a pas eu ces trois propositions, l'Université doit lui proposer une formation. Et ainsi, la saisine peut porter jusqu'à l'année suivante. Le réseau des Vice-Présidents CFVU a beau alerter, dire que ce n'est pas possible que cette disposition pénalise et met l'étudiant en échec, il est désolant de voir que le ministère ne réagit aucunement.

Concernant les masters, des modalités de recrutement sont clairement rédigées pour chacune des mentions et chacun des parcours. Elles sont consultables sur le bureau virtuel. Les équipes pédagogiques ont reporté les modalités de recrutement telles qu'elles existaient avant le confinement. Lorsqu'un entretien a été annulé, il a été reconduit, mais les conditions sont identiques à celles d'avant le confinement. Donc, aucun changement majeur n'est à noter sur les modalités de recrutement.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 03**

**Le Conseil d'administration approuve l'unanimité les capacités d'accueil et les modalités de recrutement à l'entrée du cycle de master, pour l'année universitaire 2021-2022.**

**5) Capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Licence, DEUST) pour l'année universitaire 2021-2022**

Virginie LAVAL signale qu'en accord avec les deux Directeurs d'IUT, il a été décidé de ne pas travailler aux capacités d'accueil pour les futurs BUT (Bachelor Universitaire Technologique) dans la mesure où cela impacte fortement l'Université sur les trois années à venir. En tant que Vice-présidente, elle a souhaité ne pas s'engager dans une discussion préférant laisser la nouvelle équipe prendre le relais sur cette discussion. Les BUT ne feront

donc pas l'objet de débat aujourd'hui, excepté pour l'intitulé qui doit être paramétré sur Parcoursup. À l'échelle de l'Établissement, il faut compter les capacités d'accueil hors IUT.

Pour l'année 2020-2021 :

- Capacités d'accueil locales (CAL) : 5 990 places proposées pour les licences et les DEUST, avec 4 980 inscrits via Parcoursup. Reste un delta de 1 009 places.

Sur les perspectives 2021-2022 :

- CAL : Passent à 5 926 places. Ce sont 54 places en moins par rapport aux CAL de l'année dernière, ce qui conduit au différentiel de 945 places pour accueillir les étudiants.

Sur les licences et les DEUST, aucune modification n'est à signaler.

Pour les licences sélectives, CMI Biosanté a diminué de 4 places, mais cette baisse n'a pas d'incidence sur le nombre de candidats admis, car les capacités d'accueil ne sont atteintes sur aucun des CMI.

Pour les licences non sélectives, il existe une vraie perte de places, sans impact :

- Chimie : portail PCIT, 100 places au lieu de 115 dont 77 « oui » définitifs (aucune prise de risque) ;
- Physique : portail PCIT, 80 places, on en perd 20 et 52 « oui » définitifs (aucune prise de risque) ;
- Mathématiques : 100 places, on en perd 20 et 86 « oui » définitifs ;
- Sciences pour l'Ingénieur : 100 places, on en perd 20 et 54 « oui » définitifs.

Il s'agit de demandes de capacités d'accueil réalistes par rapport à la réalité observée cette année.

Des transferts de places en Psychologie ne changent en rien la capacité d'accueil. La Psychologie et les Sciences du langage ont décidé de ne plus porter ce portail Psycho/Sciences du langage qui comptait 84 places côté Psychologie. Comme la Psychologie reprend 84 places pour sa licence, c'est une opération nulle. La raison de la suppression de ce portail est liée à la grande difficulté de coordination au niveau des emplois du temps et aussi liée à la stratégie affichée des étudiants qui s'inscrivaient en Sciences du langage pour venir rattraper la Psychologie en second semestre.

En Sciences du langage (SDL), le portail Psychologie a aussi été supprimé côté SDL, avec 50 places en moins, mais une licence classique de Sciences du langage est ouverte avec une capacité d'accueil à 50 places, ce qui rend l'opération nulle.

En Philosophie, les capacités d'accueil sont augmentées de 5 places. Des transferts de places ont eu lieu en LEA, donc 300 places à la mention. L'anglais et l'espagnol libèrent 30 places et l'anglais/russe passe à 55 places, anglais/portugais 40 places et espagnol/portugais 15 places. Des transferts de places en Licence accès-santé (LAS) côté Sciences ont fait perdre 10 places pour la LAS Physique avec des capacités d'accueil non atteintes. Les Sciences pour l'Ingénieur perdent 10 places et Sciences de la Vie récupèrent 20 places, ce qui a beaucoup de sens par rapport aux demandes des étudiants qui s'orientent majoritairement vers la LAS Sciences de la vie.

Karl JOULAIN demande si sur la licence d'accès Santé d'autres parcours sont prévus dans le futur.

Virginie LAVAL répond que ce n'est pas prévu pour l'instant. À l'aune de la nouvelle offre de formation, il faut souhaiter que la Psychologie accepte de participer aux dispositifs pour pouvoir répondre aux collègues du secondaire. Il est important de savoir que les collègues de Psychologie étaient tous d'accord pour porter une LAS.

Le Président rappelle que le Département d'Histoire tout comme le Département de Psychologie était favorable. C'est l'équipe décanale et le Conseil d'UFR qui ont refusé.

Virginie LAVAL ajoute qu'ils ont refusé pour une raison politique en prétextant que cette mesure allait faire perdre des places à la Psychologie alors qu'il y avait beaucoup de demandes en Psychologie, ce qui s'avère complètement faux et parce que cela ouvrait une voie supplémentaire.

Une administratrice demande s'il n'était pas possible de transférer les places qui étaient dédiées dans le parcours commun avec Sciences du langage et de les faire basculer en LAS.

Le Président répond qu'il s'agissait là, vraiment, d'un refus du Conseil d'UFR et de la Direction de l'UFR. Cela pose d'ailleurs la vraie question sur le fonctionnement de l'Établissement quand un département d'Histoire ou de Psychologie se dit favorable à participer à une quelconque réforme. Il faut espérer que les réflexions, à l'avenir, évolueront.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 04**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Licences et DEUST), pour l'année universitaire 2021-2022.**

### **6) Les formations Parcoursup sélectives pour l'année universitaire 2021-2022**

Virginie LAVAL rappelle le principe général qui repose sur le « oui » en licence. C'est la capacité d'accueil qui détermine le « oui » en attente sans avoir le droit de dire « non », sauf pour certaines licences.

La liste des licences sélectives à voter en Conseil d'administration est la suivante :

- Tous les CMI et les DEUST, car il est possible de dire « non » à un candidat ;
- La licence Lettres, parcours renforcé Sciences politiques ;
- La licence Mathématiques, parcours renforcé ;
- La double licence Philosophie/Droit ;
- Le certificat de capacité d'Orthophonie ;
- Tous les BUT.

Toutes les autres licences ne sont pas sélectives.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 05**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les formations sélectives à l'entrée de cycle, pour l'année universitaire 2021-2022.**

### **7) Les licences non sélectives en tension et hors tension pour l'année universitaire 2021-2022**

Virginie LAVAL indique que les licences non sélectives sont en tension parce qu'elles font l'objet de plus de candidatures que de places, avec parfois une liste complémentaire qui a du mal à s'éteindre. Les licences concernées sont les licences accès Santé, Droit tous sites et ses portails, Psychologie et son portail, Arts du spectacle, Économie et gestion, Administration économique et sociale, Sciences de la vie, Informatique et STAPS.

Pour ces licences non sélectives en tension, les commissions d'examen des vœux se réuniront, observeront les candidatures sur la base d'un pré-classement et seront étudiées au cas par cas pour départager les ex aequo et reclasser les candidats. À l'inverse, c'est le Président de l'Université qui doit systématiquement demander l'autorisation au Rectorat. L'Université de Poitiers a vraiment pris la décision de ne pas réunir les commissions d'examens de vœux lorsqu'elle était sûre de ne jamais atteindre les capacités d'accueil, comme c'est le cas pour toutes les licences. Ce n'est pas le sens de la loi et de Parcoursup, mais l'objectif est de dire « oui » à tous les candidats dès le premier jour. Cette décision a été prise pour rassurer les familles et éviter des tensions. L'Université de Poitiers ne prend ainsi aucun risque puisqu'elle n'atteint pas ses capacités d'accueil sur ces mentions.

Le Président ajoute que cela évite également un travail inutile pour les collègues.

Virginie LAVAL complète cette affirmation en précisant que cela est valable même si les étudiants n'ont pas les prérequis.

Évelyne LANDE attire l'attention sur la difficulté à dire « oui » à des lycéens qui ont un bac qui n'est pas forcément adapté à la filière qu'ils ont choisie.

Virginie LAVAL répond qu'elle a participé à la remise des diplômes l'an dernier en SFA et que la major de promotion en Sciences de la vie est une personne diplômée en matière littéraire, ce qui prouve que le bac général est bien le ticket d'entrée à l'Université, quelle que soit la filière.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 06**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les formations non sélectives en tension et hors tension, pour l'année universitaire 2021-2022.**

Virginie LAVAL annonce que l'Université de Poitiers a pris la décision pour les licences non sélectives de ne pas avoir de critères locaux. Un lien d'information qui conduit aux éléments à prendre en compte pour classer les étudiants sur Parcoursup sera mis en ligne. Quelle que soit la licence, du moment qu'elle est non sélective, l'Université a fait le choix d'avoir un regard commun, pour l'ensemble des licences, pour un traitement équitable de tous les étudiants. Les collègues du SAFIRE, en lien avec Carole DUMOND qui gère Parcoursup, ont été obligés de retravailler les attendus parce que le ministère a fait parvenir des critères de forme et a demandé des modifications sur l'observation des commissions d'examen des vœux.

Les nouveaux éléments pris en compte pour les licences non sélectives sont les suivants :

- Moyens arithmétiques de l'ensemble des notes disponibles de toutes les matières de première et de terminale et les notes obtenues dans l'Enseignement supérieur, quelle que soit la discipline. Dès la réception de la fiche « Avenir », des notes sont obtenues pour chacune des rubriques et ce sont ces notes qui sont prises en compte pour calculer l'algorithme.  
Les éléments d'appréciation figurant dans la fiche « Avenir » pour les lycéens et les lycéennes (méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir, engagement citoyen, l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir).
- Les projets de formation motivés de l'élève ou de réorientation de l'étudiant, le cas échéant.

Pour les licences sélectives, chaque équipe pédagogique a pris la main et a défini ses critères, en lien avec le SAFIRE et le pôle FRE.

<b>8) Éléments pris en compte pour l'examen des vœux Parcoursup et constitution des commissions d'examen des vœux pour l'année universitaire 2021-2022</b>
--

Virginie LAVAL indique que la constitution des commissions d'examen des vœux est composée d'au moins trois personnes au minimum, dont le porteur de mentions ou son représentant, le responsable de première année ou son représentant et un membre de l'équipe pédagogique désigné par le doyen. Cette cellule peut bien sûr s'élargir à un plus grand nombre de représentants.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 07**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les éléments pris en compte pour l'examen des vœux et la constitution des commissions d'examen des vœux, pour l'année universitaire 2021-2022.**

**9) Les principes généraux concernant l'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2020-2021 à l'échelle de l'université de Poitiers en cas d'évolution de la crise sanitaire**

Virginie LAVAL rappelle que la crise sanitaire est toujours bien présente et qu'il faut se prémunir de nouvelles mesures de confinement qui risquent de concerner les différentes composantes. Par rapport à ce scénario, le Conseil d'administration doit prévoir des Modalités de Contrôle et de Connaissances et de Compétences (M3C) alternatives aux modalités adoptées au titre de l'année 2020-2021, pour le cas où la situation sanitaire liée à l'épidémie imposerait d'organiser les examens à distance.

Les assesseurs à la pédagogie et les élus de la CFVU ont pris le parti de dire que les aménagements qui avaient été proposés pendant le confinement à l'échelle de l'Établissement (suppression d'un élément pédagogique ou d'un examen...) allaient de nouveau être remis à l'œuvre et seraient déclinés uniquement si la situation évoluait. Ce sont ces modalités alternatives qui sont soumises aujourd'hui sur le bureau virtuel aux membres du Conseil d'administration de l'Université, puis soumises ensuite pour adoption à la CFVU qui devra se réunir si besoin, en séance exceptionnelle. Elles devront être impérativement diffusées aux étudiants au plus tard quinze jours avant la tenue des examens. Lorsqu'une session d'examens terminaux sera commencée et qu'elle ne pourra être poursuivie ou reportée en présentiel, elle pourra être organisée à distance selon les modalités alternatives validées lors de la CFVU du 16 avril 2020. Désormais, il revient aux composantes de travailler sur ces modalités alternatives, de saisir la CFVU pour l'organisation d'une réunion exceptionnelle pour valider l'ensemble.

Le Président pense qu'il est essentiel de parler de ce sujet, car il est fort probable que l'Université ait à les déclencher dans un futur proche.

Le Président propose de passer au vote.

**Délibération n° 08**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) à l'échelle de l'université de Poitiers en cas d'évolution de la crise sanitaire de Covid-19 pour l'année universitaire 2020-2021 :**

*Les composantes prévoient des modalités de contrôle des connaissances alternatives aux modalités adoptées au titre de l'année 2020-2021 pour le cas où la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 imposerait d'organiser les examens à distance.*

*Ces modalités alternatives sont soumises pour avis aux conseils de chaque composante, en précisant la nature et la durée des épreuves de remplacement.*

*Elles sont ensuite soumises pour adoption à la Commission de la formation et de la vie universitaire, au besoin réunie en séance exceptionnelle.*

*Le déclenchement de ces modalités de contrôle des connaissances alternatives est soumis à une demande formulée par la directrice ou le directeur de la composante auprès du Président de l'Université.*

*Ces modalités alternatives sont diffusées aux étudiants au plus tard quinze jours avant la tenue des examens.*

*Lorsqu'une session d'examens terminaux commencée, est interrompue et qu'elle ne peut pas être poursuivie ou reportée en présentiel, elle peut être organisée à distance selon les modalités alternatives validées par la Commission de la formation et de la vie universitaire du 16 avril 2020.*

**Les modalités alternatives des modalités de contrôle des connaissances peuvent correspondre à une ou plusieurs des possibilités suivantes :**

- *Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) doivent être allégées : pour rappel, une seule épreuve par UE peut suffire. Par exemple, lorsque, pour le contrôle continu, une ou plusieurs notes sont disponibles, il est conseillé de s'appuyer sur cette/ces seule(s) note(s) pour le résultat semestriel de l'UE, y compris lorsque les UE sont évaluées en contrôle mixte. Pour les UE évaluées en examen terminal, une seule épreuve à l'échelle de l'UE est préconisée.*

- *Dans le cadre des M3C allégées, une unique épreuve de remplacement sera prévue à l'échelle de chaque UE.*
  - *Une ou plusieurs UE peuvent faire l'objet d'une neutralisation.*
  - *En cas d'un nouveau confinement :*
    - o *Les étudiants ne peuvent pas être évalués sur les contenus des enseignements mis à disposition après le confinement, lorsqu'après réalisation d'un état des lieux par les équipes pédagogiques, l'égalité de traitement pour tous les étudiants de la promotion ne peut être appliquée (fracture numérique, sociale et/ou sanitaire).*
    - o *Les étudiants peuvent être évalués sur les contenus des enseignements mis à disposition après le confinement, lorsqu'après réalisation d'un état des lieux par les équipes pédagogiques, l'égalité de traitement pour tous les étudiants de la promotion peut être appliquée (fracture numérique, sociale et/ou sanitaire).*
  - *Pour les étudiants en mobilité entrante, il est nécessaire de prévoir, dans la mesure du possible, une évaluation du semestre y compris dans un mode allégé.*
  - *Pour les étudiants en mobilité sortante, lorsque l'université d'accueil n'a pas été en mesure d'évaluer l'étudiant, il revient au jury de proposer des modalités de validation adaptées pour délivrer le semestre.*
  - *En cas d'un nouveau confinement : pour les licences générales, les UE d'ouverture verront leur note neutralisée car certaines d'entre elles (par exemple UE portées par le SUAPS) ne sont pas aménageables. Pour tous les étudiants, l'UEO n'entrera pas dans le calcul de la moyenne.*
  - *En cas d'annulation de stage obligatoire ou en cas de durée insuffisante appréciée par l'équipe pédagogique, une épreuve de substitution est systématiquement demandée aux étudiants. Exceptionnellement, notamment dans le cas des grosses cohortes pour lesquelles les équipes pédagogiques ne sont pas en mesure de proposer une épreuve de substitution, la note de stage pourra être neutralisée.*
  - *Pour les licences générales, UE4 Parcours international et UE5 : une épreuve de remplacement en présentiel incluant les étudiants qui n'ont pas de notes faute d'épreuves organisées avant le confinement, les étudiants ABI et les étudiants ABJ, sera organisée.*
- Les étudiants en situation de handicap dont les aménagements nécessaires et suffisants n'ont pas pu être adaptés aux situations particulières de la crise sanitaire bénéficient de modalités particulières de validation (à l'échelle de l'élément pédagogique, de l'UE, du semestre).*

## 10) HCERES : Évaluation des formations de premier cycle universitaire (contrat 2018-2021)

Virginie LAVAL rappelle que les formations de premier cycle universitaire sont en pleine évaluation. Elles sont liées à un contrat de trois ans (2018-2021). Le dossier HCERES comporte deux facettes :

- Un dossier d'auto-évaluation de l'Établissement sur son premier cycle ;
- L'ensemble des fiches de synthèse de l'auto-évaluation par mention.

Il existe 27 fiches générales et 24 licences professionnelles sur l'offre de formation totale du premier cycle universitaire. Les assesseurs à la pédagogie et les élus de la CFVU ont défini une échelle sur chacun des thèmes allant de 1 à 5, le 5 représentant le thème « abouti » et le 1, le thème « non amorcé ».

C'est cette vue d'ensemble de l'Établissement sur l'ensemble des thématiques que le HCERES demande de renseigner pour ce premier cycle universitaire qui sera voté aujourd'hui en Conseil d'administration.

Ce dossier est le fruit d'un travail concerté entre les services communs et les services centraux qui ont rédigé cette évaluation sur la base des retours et des discussions que les collègues ont remontés. La date butoir de remontée de ce dossier a été fixée au 6 novembre 2020.

Le dossier d'auto-évaluation est axé sur six thèmes :

- 1/ Interaction avec le secondaire, information au lycée, aux familles et aux divers publics candidats à l'Enseignement supérieur : comment l'Université de Poitiers déploie-t-elle une politique sur cette thématique et est-elle aboutie ou pas du tout amorcée ?
- 2/ Stratégie et cadrage de l'offre de formation ;
- 3/ Accompagnement des étudiants vers la réussite : que peut-il être fait en termes de premier cycle ?
- 4/ Mesures de la réussite des étudiants et devenir des diplômés ;
- 5/ Outils fournis aux enseignants et aux enseignants-chercheurs ;
- 6/ Évaluation interne de la qualité de l'offre de formation.

Premier thème : Interaction avec le secondaire, information au lycée, aux familles et aux divers publics candidats à l'Enseignement supérieur. Comment l'Université de Poitiers déploie-t-elle une politique sur cette thématique et est-elle aboutie ou pas du tout amorcée ? :

Ce thème représente un enjeu stratégique fort depuis plusieurs années pour l'Université de Poitiers, mais les progrès commencent enfin à être bien visibles. Les relations partenariales au sein de l'Académie de Poitiers sont solides. En appui politique, le SAFIRE anime et coordonne l'ensemble des actions en lien avec l'ensemble des composantes de l'Université et des partenaires académiques. La mise en œuvre concomitante en 2018 de la nouvelle offre de formation et de la loi ORE avec l'arrivée de Parcoursup ont été l'occasion pour l'Université de Poitiers de concevoir un nouveau catalogue de formations intégré au système d'information de l'Établissement via AMETYS. Même s'il pèse lourd dans la vie d'un Enseignant-Chercheur, il permet de bien progresser en matière de communication.

Parcoursup n'est pas considéré comme une simple plateforme, mais comme un outil de pilotage de la politique d'orientation de l'Université. Il a été très lourd à mettre en place, car c'était un outil très différent de la manière habituelle de fonctionner. Parcoursup ne pouvait pas être simplement une affectation dans l'Enseignement supérieur, mais devait optimiser le plus possible les chances de réussite dans la filière par un choix éclairé des futurs étudiants et grâce à l'outil, la manière de travailler les fiches mises sur Parcoursup a pu être corrigée.

Le travail collaboratif entre les services et les équipes pédagogiques a permis, dès le démarrage de la plateforme, d'asseoir une stratégie de l'Établissement, ce qui n'était pas gagné d'avance, car des équipes pédagogiques de Parcoursup souhaitaient que dans cette formation-là, en dessous de 15 sur 20, les étudiants soient refoulés. Cette mesure n'a pas du tout été retenue par l'Université de Poitiers qui n'en voyait pas la logique et qui préférerait opter pour un traitement équitable de l'ensemble des étudiants en s'appuyant sur le travail collaboratif qui a été mené entre le SAFIRE et les équipes pédagogiques des composantes.

Sur ce premier point, l'Université est plutôt satisfaite de son rôle à jouer sur le territoire et au niveau national avec Parcoursup. Elle se réjouit de la note 5 que la CFVU a donnée sur ce thème et ne manquera pas de faire remonter cette bonne nouvelle.

Deuxième thème : Stratégie et cadrage de l'offre de formation

Sur chaque grand thème, le HCERES oriente l'offre de formation sur des thématiques spécifiques et demande un état des actions qui ont été réalisées sur des thématiques ciblées : la spécialisation progressive en licence, l'articulation des licences professionnelles avec les licences générales, le continuum licence/master et licence/MEEF, le socle des compétences transversales en licence et l'apport de la recherche à l'offre de formation. Ces thématiques ont été des axes majeurs de la politique de l'élaboration de la nouvelle offre de formation. Chacune d'elle est portée dans l'offre de formation par un groupe de travail. Le HCERES demande aussi de se positionner par rapport aux accès des études de santé. Il lui a été rappelé que ces accès, appelés encore aujourd'hui PACES et composés de 14 licences, couraient encore sur une période d'évaluation 2018-2019. C'est un modèle qui est extrêmement original du point de vue pédagogique parce qu'il touche une grande diversité de licences qui participent aux dispositifs et qu'elles font partie de l'intérêt de la réforme. Ce modèle est aussi et surtout un équilibre proposé entre contenus en santé et contenus de la discipline. L'Université de Poitiers est la seule université à avoir proposé ce modèle qui reste vraiment tourné vers la réussite étudiante et vers la poursuite d'études de santé et si les étudiants se comportent de cette façon pendant trois ans, on pourra vraiment dire que l'Université aura réussi la réforme.

Le HCERES a souhaité savoir si l'Université de Poitiers avait été lauréate d'un NCU. Il leur a été répondu que si elle a été lauréate c'est que ce NCU avait pour seul objectif de s'inscrire dans l'arrêté licence du 30 juillet 2018 et dans la loi ORE de mars 2018. Ce NCU permet d'apporter les moyens supplémentaires considérables à l'offre de formation dans la mise en œuvre de l'approche des compétences (9 500 000 € sur 10 ans). C'est un projet qui va permettre de poursuivre la stratégie de l'Établissement, d'accroître la diversité pédagogique, de permettre aux équipes pédagogiques de choisir les modalités les plus adéquates pour l'apprentissage des étudiants.

Le HCERES souhaite également connaître l'articulation avec les Bachelor universitaires technologiques. En 2018-2019, il n'en était encore pas question et n'avait pas donné lieu à un vote. Aucune discussion spécifique n'a eu lieu depuis, mais il est évident que dans le cadre de cette réforme, l'Établissement va devoir revoir l'articulation des licences professionnelles portées par les composantes. Il faut rappeler que la réforme des BUT s'inscrit dans la réforme des licences professionnelles et qu'elle occasionne un vrai changement culturel. Cela

veut dire que l'on peut s'interroger sur les licences professionnelles des composantes aujourd'hui : est-ce que la SFA reste en SFA ? Devient-elle une troisième année de BUT ? Est-ce qu'une licence professionnelle qui existe à l'IUT 86 reste à l'IUT 86 en tant que licence suspendue ou devient la troisième année d'un BUT à Angoulême ? Ce sont toutes ces questions qu'il faut se poser à l'échelle de l'Établissement. Les discussions vont commencer très tardivement par rapport au calendrier, mais cela est lié au contexte particulier de l'Université de Poitiers. Il faut également s'interroger sur la double diplomation BUT/licence. Il faut regarder si diplômé un BUT X en lien avec une licence X peut avoir un sens, à un moment donné. Ces questions devront se poser à l'échelle de l'Établissement, non pas seulement avec les IUT, mais aussi avec toutes les composantes concernées, selon ce qui est conduit dans le cadre de la réforme de la licence professionnelle.

Les passerelles avec les BTS font aussi partie des questions à mettre sur la table. Les BTS sont arrivés massivement dans les licences professionnelles et la mise en place de passerelles sera indispensable pour faciliter le passage des étudiants qui sont rentrés en BUT vers une licence générale.

Le HCERES demande aussi à l'Université de se positionner sur la stratégie d'internationalisation de son offre de formation. L'Université a rappelé au HCERES que de ce point de vue, l'offre de formation connaissait un accroissement grandissant au niveau de sa qualité, qu'elle était largement ouverte à l'interculturalité, y compris en premier cycle et qu'elle appliquait les mêmes droits d'inscription pour tous les étudiants (français, européens et reste du monde).

Le HCERES souhaite, par ailleurs, savoir s'il existe une ouverture de l'offre de formation sur l'environnement socioprofessionnel et si elle est impliquée avec les entreprises. Il leur a été répondu que le lien était très significatif et que l'Université de Poitiers avait une vraie volonté de travailler sur l'apprentissage avec le territoire. Elle a ouvert 23 formations à l'apprentissage dont 21 sont accessibles par la signature d'un contrat de professionnalisation (sans compter les masters). Dans certaines formations de licences professionnelles, la participation d'acteurs socioprofessionnels du territoire va même jusqu'à 50 % des enseignements.

Les assesseurs à la pédagogie et les élus de la CFVU n'ont pas noté ce point sur 5, car la question des BUT reste à prendre en compte. Les efforts doivent réellement porter sur la question de la nouvelle loi de l'apprentissage. L'Université a bien avancé sur ce point, mais elle a encore une marge de progression à faire notamment sur la stratégie et le cadrage de l'offre de formation. Ce cadrage a été construit dans 14 groupes de travail menés en parallèle et a fait l'objet d'un vote à l'unanimité au Conseil d'administration de l'Établissement avec un partage avec toute la communauté universitaire.

### Troisième thème : Accompagnement des étudiants vers la réussite

L'accompagnement des étudiants vers la réussite est renforcé grâce au NCU Élan. Des signes forts vont dans le sens des attentes de la loi ORE avec le développement de parcours « oui »/« si », la mise en place de « directions des études », la nomination d'enseignants référents et la création d'un « contrat pédagogique de réussite ». Une politique incitative forte a été mise en place pour donner une impulsion à la diversification des pratiques pédagogiques. Le modèle économique instauré est très encourageant pour les enseignants-chercheurs et les enseignants, même si peu de collègues s'en sont emparés. La pédagogie sur projets est bien enclenchée, mais du travail reste encore à faire dans ce sens.

L'Université est engagée en faveur de la FTLV du fait que tous les diplômes nationaux sont accessibles au public de la FTLV. Des progrès sont encore à faire sur la formation continue modulaire et sur la formation continue courte sur mesure.

Le HCERES a insisté sur l'implication de l'Université de Poitiers sur la Vie Étudiante dans sa globalité. De ce point de vue, il va sans dire que cette implication représente la multifacette de la réussite. L'Université a été capable d'établir de forts partenariats avec les acteurs locaux des territoires. Le travail qui a été mené avec le CROUS, Grand Poitiers, Niort et Angoulême a été de très bonne qualité et s'est fait dans une vraie dynamique de partenariat. La vie culturelle et sportive est dense et l'Établissement accueille du public très divers avec une ouverture sur le monde sans conteste. L'espace de vie au sein des campus est indéniable et la vie associative y est très riche. Il faut rappeler au HCERES que dès que l'Université de Poitiers s'est emparée de la CVEC, elle a très vite mis en place une commission CVEC dès le mois de février 2019, avec une réflexion politique forte sur la manière de pouvoir servir le mieux possible cette Vie Étudiante.

Le HCERES a demandé également s'il existait au sein de l'Université des parcours adaptés à différents profils d'apprenants. Il leur a été répondu qu'ils ont fait l'objet de plusieurs contrats : un contrat d'aménagement des études hors situation de handicap, un autre plus spécifique pour les étudiants en situation de handicap, un autre

encore pour l'enseignement des langues et pour finir, un contrat type Covid-19 lié au contexte sanitaire particulier. À la rentrée prochaine, les artistes de haut niveau dont le profil n'avait pas été pris en compte jusqu'à maintenant pourront aussi bénéficier d'un contrat particulier. Le dispositif a bien avancé, cependant il peut encore progresser sur certains aspects. Un effort est à faire en particulier sur la pérennisation de certains postes qui viennent en appui et qui touchent des collègues contractuels. Leur contrat devra être repris en main en prévoyant de pérenniser ces postes en soutien de l'accompagnement des étudiants vers la réussite.

#### Quatrième thème : Mesures de la réussite des étudiants et devenir des diplômés

Le HCERES a regroupé ces deux thèmes, mais ils n'ont pas obtenu les mêmes notes.

La mesure de la réussite étudiante est fondée sur un vrai outil d'aide au pilotage de l'Établissement. Il faut cependant préciser que de plus en plus, les composantes frappent à la porte du pôle FRE et à l'OREF pour mener les enquêtes spécifiques sur des questions particulières. À l'échelle de l'Établissement, un vrai travail de fond est à réaliser sur la qualité, la fiabilité, la disponibilité et la complétude des données du système d'information. Les données sont variables en fonction des composantes et il est difficile de les travailler, car elles ne sont pas toutes renseignées de la même façon. Le travail de mise en cohérence ne peut porter ses fruits que si les gestionnaires et les pédagogues alimentent ceux qui vont travailler sur le système d'information et qui sont informés des enjeux pour leur formation, mais également leurs composantes et l'Établissement et s'ils sont accompagnés à ce changement culturel. Tant que le système d'information ne permet pas d'avoir une analyse transversale à l'identique, les indicateurs de réussite ne peuvent pas être fiables.

L'insertion professionnelle est mesurée sur l'ensemble de la population de l'Établissement. Des enquêtes sont menées sur une temporalité plus courte que celle obligatoirement demandée par le ministère. Parfois, le nombre de répondants est insuffisant dans certaines formations qui, de ce fait, perdent de leur qualité. Il faudra donc travailler sur ce point collectivement sur ces questions-là qui n'ont pas suffisamment avancé. L'outil de culture partagé sur la mesure de réussite des étudiants devra être utilisé à l'échelle d'un parcours de la mention de la composante et de l'Université.

#### Cinquième thème : Outils fournis aux enseignants et aux enseignants-chercheurs

Il existe à l'Université deux services d'appui à la pédagogie : le CRIIP et le service numérique du service commun informatique et multimédia qui jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des équipes pédagogiques. À l'échelle des plans de formation annuels aux personnels, le savoir-faire est acquis, mais peut toujours s'améliorer. Un dispositif de formation des nouveaux maîtres de conférences et des doctorants a été mis en place ainsi qu'un accompagnement en ligne à la pédagogie autour du Pédagolab qui commence à prendre place au sein de la communauté universitaire.

Le NCU Élan a pu permettre de rentrer dans l'approche compétences. Pour cela, l'Université de Poitiers incite les équipes pédagogiques à rentrer dans la démarche en leur proposant le volontariat pour ne pas les contraindre. La mise en place du programme se fera sur dix ans. Depuis plusieurs années, l'Université de Poitiers est impliquée dans la conception et le déploiement d'une démarche et d'un outil d'identification des compétences des étudiants appelé le PEC. L'ouverture de tiers-lieux et de nouveaux espaces physiques d'apprentissage a été également développée au sein de l'Université. Ces espaces permettent de promouvoir le travail collaboratif grâce à PaRé. Élan reprend la main avec l'ouverture de Numérlab dans sept bibliothèques de l'Université de Poitiers. La communauté devra s'emparer de ces outils de l'acculturation avec tout le temps qu'ils nécessiteront pour cette transformation.

#### Sixième thème : Évaluation interne de la qualité de l'offre de formation

Le HCERES demande comment a été construite l'offre de formation 2018-2021. Toutes les étapes lui ont été rappelées : son initiation, en avril 2016 puis le travail de concertation qui s'en est suivi, rythmé par une alternance de séquences de travail dans les composantes avec des rencontres régulières avec les instances de l'Université. Les trois étapes successives de l'offre de formation ont été les suivantes (et suivies par 14 groupes de travail en parallèle) :

- Le cadrage du contenu de l'offre de formation ;
- L'architecture de l'offre de formation, contenu pédagogique et soutenabilité ;
- L'ajustement en janvier 2019 si les indicateurs n'avaient pas été respectés.

Le HCERES s'interroge également sur le devenir des conseils de perfectionnement qui avaient été mis en place dans l'Établissement. Ceux-ci ont été installés dans le cadrage et ont une place très importante. Ils existent bien aujourd'hui en licence professionnelle, mais ils ont du mal à émerger dans les licences générales. Par rapport à ce constat, une marge de progression est donc à faire sur cette question.

L'HCERES demande également si les évaluations externes ont été effectuées, qui font suite au dernier processus d'accréditation. Elles ont été réalisées en premier lieu par les équipes pédagogiques. Chacune a reçu de l'Établissement la base du rapport d'évaluation avec les remarques de l'HCERES pour qu'elles puissent proposer une nouvelle offre. À l'échelle de l'Établissement, toutes les recommandations les plus récurrentes ont été transmises et ont fait l'objet de cadrage. La plus significative a concerné le cadrage à faire sur la place des étudiants dans les conseils de perfectionnement qui n'étaient pas représentés dans toutes les licences professionnelles. L'HCERES a également fortement critiqué la place des stages sur l'ensemble des licences qu'il considère insuffisante. Malheureusement, toutes ces thématiques n'ont pas pu bien avancer parce que certains éléments ne sont encore pas bien maîtrisés. L'Université n'a pas beaucoup progressé sur la question des dispositifs de contrôle qualité et sur le processus d'évaluation de la qualité de l'offre de formation même si les conseils de perfectionnement et les évaluations des enseignements existent déjà. Il faut voir la manière dont ces outils sont utilisés et progresser à ce niveau-là.

Le Président remercie Virginie LAVAL pour son exposé très clair et très synthétique soulignant les points forts et les points de faiblesse du rapport d'évaluation des formations du premier cycle universitaire. Beaucoup d'établissements sont en difficulté sur cette question parce qu'en France, la licence générale n'est pas considérée comme une culture française. Au Québec, depuis de nombreuses années, l'évaluation des enseignements est faite par les étudiants. Il est dommage de ne pas prendre suffisamment au sérieux ces questions-là et surtout pour le master où il serait intéressant de connaître les avis des étudiants par rapport à leurs enseignements. En France, il est regrettable que l'évaluation des politiques publiques reste un sujet peu mobilisé alors que celle-ci peut permettre à l'Université de mieux savoir où elle en est.

Pascal CHAUCHEFOIN pense que les deux points faibles, qui ont été soulignés par Virginie LAVAL, sur la faiblesse des conseils de perfectionnement et la difficulté à faire en interne au niveau des composantes et des équipes pédagogiques de l'auto-évaluation et du test de qualité, sont en corrélation. Si certaines réussites ont avancé, c'est grâce à l'Établissement qui a pu motiver la communauté sur des objectifs partagés, et grâce à la réflexion collective sur la manière d'améliorer les différents critères, les performances et l'efficacité sur certains sujets. L'auto-évaluation de la qualité des enseignements par les étudiants est un sujet extrêmement sensible parce que chacun peut avoir une vision très différente de ce terme. Il est vraiment nécessaire de remobiliser l'ensemble de la communauté pour comprendre sa vraie signification. Ce sujet ne peut pas être traité uniquement par les équipes pédagogiques, il faut le remettre en chantier avec un vrai travail collectif, d'autant que la collaboration a toujours fait ses preuves jusqu'à présent. Elle a souvent permis d'avancer très significativement sur de nombreux sujets qui étaient parfois tabous ou qui provoquaient des blocages complets. Une certaine habileté dans l'animation des équipes et une organisation adaptée devront permettre de progresser dans cette direction.

Le Président annonce que ce sujet ne fait pas l'objet de délibération.

Virginie LAVAL indique que le vote ne portera pas sur l'auto-évaluation, mais sur l'accréditation.

Le Président estime que le temps passé sur le point sur le HCERES était structurellement très important.

## **11) Mise en place du forfait mobilité durable**

Nicolas BOISTAY indique qu'à la suite d'un décret pris pendant la crise sanitaire, un forfait mobilité durable a été mis en place pour les personnes utilisant le covoiturage ou les déplacements à vélo à raison de 100 jours minimum par an, non cumulable avec les forfaits qui existent déjà pour les personnes qui prennent les transports en commun. Pour les personnes qui utilisent le vélo, elles devront remplir une attestation sur l'honneur. En cas de doute, un contrôle plus poussé pourra avoir lieu pour les personnes qui peuvent demander ce forfait sans utiliser de vélo. Pour le covoiturage, il sera exigé de fournir des relevés de factures récupérés sur les plateformes de covoiturage ou des attestations sur l'honneur, que ce soit pour les covoitureurs ou pour les personnes accompagnatrices. En fonction de la date de début de contrat, il sera fait une proratisation, mais il aura

obligation de passer devant le Conseil d'administration. Ensuite, la publicité pourra débiter auprès de l'ensemble de la communauté. Le forfait mobilité durable est en place depuis la parution du décret, mais il faut obligatoirement un vote du Conseil d'administration pour pouvoir mettre en œuvre ce décret.

Le Président pense qu'il faut informer toute la communauté de cette mesure, car elle ne semble pas avoir été informée du décret.

Karl JOULAIN demande si sa mise en place sera applicable cette année.

Nicolas BOISTAY précise qu'elle est immédiate, mais que les personnes doivent adresser leur demande avant le 31 décembre de l'année pour pouvoir en bénéficier, au titre de l'année en cours.

Le Président indique que ce forfait est très positif, car il répond à des demandes de plus en plus nombreuses. Il ne manque plus que des pistes sécurisées pour cyclistes pour améliorer le tout.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 09**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la mise en place du « forfait mobilités durables ».**

### **12) Conventions**

Le Président indique que l'Université a signé trois conventions de subventions pour le soutien à l'accueil et à l'insertion des étudiants réfugiés. Une première subvention de 996 000 € a été obtenue. Elle est inférieure à celle de l'année dernière (1,7 M€), ce qui met l'Université de Poitiers en deuxième position par rapport aux universités françaises soutenues par le ministère sur la politique et la solidarité internationale. L'Établissement a également bénéficié de deux autres montants, un pour le centre FLE et l'autre pour l'accueil et l'intégration de migrants dans l'Enseignement supérieur.

Les conventions concernées sont :

- La convention de subvention 2020 mono-bénéficiaire pour un projet de mobilité internationale de crédits au titre du programme ERASMUS+ 2020-1-FR01-KA107-079219 ;
- La convention de subvention AUF 2019-2020 ESPOIR 4 ;
- La convention de subvention AUF 2019-2020 FFFLE ;

### **13) Sortie d'inventaire Gemini**

Yves JEAN indique que pour la sortie d'inventaire, un document a été joint au procès-verbal. C'est le H9 Futuroscope.

Sylvette VEZIEN précise qu'un échange à ce sujet a eu lieu.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 10**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la sortie d'inventaire du bâtiment H9 Gemini au Futuroscope.**

Les documents sont inclus dans le dossier relatif aux tarifs et subventions (point 14 de l'ordre du jour).

#### 14) Tarifs et subventions

Le Président propose de passer au vote.

##### **Délibération n° 10 bis**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.**

#### 15) Questions diverses

Myriam MARCIL s'adresse au Président en lui rappelant qu'il s'était engagé à donner sa position au Conseil d'administration de ce jour sur les options retenues par l'Établissement sur les modalités de la prime Covid-19, qui faisaient suite aux discussions qui avaient eu lieu au sein du Comité technique d'établissement du mois de septembre. Certains points avaient été retenus, d'autres non, mais les réponses à ce sujet n'ont pas été communiquées.

Le Président s'excuse de n'avoir pas mis ce point à l'ordre du jour, mais il a été troublé par les turbulences de ces derniers jours.

Il propose de faire une communication à chaque personnel BIATSS pour qu'il puisse, entre lundi prochain et le 31 décembre, prendre une journée de congé supplémentaire, au regard de cette période qui a été particulièrement compliquée pour les collègues enseignants et administratifs. L'option qui a été retenue est d'utiliser l'enveloppe globale attribuée pour cette prime en un jour de congé pour tous. C'est une décision qui coûte à l'Université 400 000 €. Il faut rappeler que, depuis huit ans, chaque année des primes sont distribuées pour les personnels BIATSS, mais qu'elles ne peuvent pas être accordées pour les universitaires.

Myriam MARCIL demande si cette décision peut être confirmée aux personnels du SSU sur la base d'une prime de 330 €.

Le Président confirme que c'est ce qui a été acté lors du Comité technique d'établissement.

En l'absence d'autres questions diverses, le Président lève la séance du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration

**Yves JEAN**